

Barbara Neto réélue maire lors du conseil d'installation



Barbara Neto réélue maire lors du conseil d'installation

Le conseil municipal d'installation de Vic-Fezensac s'est tenu ce dimanche 22 mars 2026, dans la salle du conseil municipal, à la suite des élections du 15 mars remportées par la liste Vic Avenir menée par Barbara Neto face à Vic au Cœur conduite par Isabelle Marie.

La séance a débuté par la désignation du secrétaire de séance, fonction confiée à Ophélie Cazes, plus jeune élue du conseil.

Après l'appel nominal des conseillers municipaux dans l'ordre du scrutin, ces derniers ont été officiellement déclarés installés dans leurs fonctions.

La présidence de la séance a ensuite été transmise au doyen de l'assemblée, **Serge Bachellerie**, chargé de procéder à l'élection du maire. Celui-ci a donné lecture des dispositions du Code général des collectivités territoriales encadrant le scrutin, organisé à bulletin secret et à la majorité absolue.

Deux assesseurs ont été désignés parmi les plus jeunes élus : Florian Garoussia pour la liste Vic Avenir et Lisa Ghio pour la liste Vic au Cœur. Deux candidatures ont été enregistrées : Barbara Neto et Isabelle Marie.

Chaque conseiller municipal a alors voté, par ordre alphabétique.



Sur 27 bulletins exprimés, Barbara Neto a été élue maire avec 22 voix contre 5 pour Isabelle Marie. Serge Bachellerie lui a ensuite remis l'écharpe tricolore, marquant officiellement son entrée en fonction.

Le discours de la maire

Dans son discours, la maire a fait part de « beaucoup d'émotion », malgré une réélection, évoquant « un honneur immense » qui « oblige ». Elle a adressé ses remerciements aux habitants pour leur confiance, soulignant qu'elle la recevait « avec humilité mais aussi avec détermination ».

Insistant sur la dimension collective du mandat, elle a rappelé qu'« une commune avance grâce à une équipe », tout en évoquant un contexte plus exigeant que lors du précédent mandat, marqué par des incertitudes économiques, sociales et environnementales. Elle a également assuré les élus de la minorité de sa volonté d'entretenir des relations « respectueuses, franches et constructives ».



Isabelle Marie a, à son tour, pris la parole pour remercier le conseil municipal, affirmant son attachement à la commune et sa volonté de travailler « en bonne intelligence », en faisant valoir les idées de son groupe.

Le nombre d'adjoints au cœur des échanges

Le conseil a ensuite abordé la question du nombre d'adjoints. Barbara Neto a proposé la création de sept postes, dont un adjoint-maire délégué à Lagraulais. Une proposition justifiée par l'importance des délégations, notamment en matière d'urbanisme et de transition écologique.

Isabelle Marie a exprimé des réserves, évoquant un contexte de contraintes et suggérant de revenir à une organisation plus restreinte, avec quatre adjoints comme lors du précédent mandat. La proposition de la maire a néanmoins été adoptée par 22 voix contre 5.

Élection des adjoints et organisation des délégations

L'élection des adjoints s'est déroulée au scrutin de liste, à bulletin secret et à la majorité absolue. Une seule liste, présentée par Robert Camazzola, a été soumise au vote. Elle a recueilli 22 voix, avec 5 bulletins blancs.

Ont été élus adjoints au maire :

- Robert Camazzola, en charge de la voirie, des équipements et des grands travaux
- Véronique Brana, déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires
- Andrew Cavalière, chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Sophie Cauquil, en charge de la vie associative, des sports et de la culture
- Anthony Chaulet, délégué à la transition écologique et à l'environnement
- Christiane Espié, en charge de la santé, des seniors et des affaires sociales

Quatre conseillers municipaux délégués ont également été désignés : Laurent Geyres (cadre de vie), Gilles Guichard (proximité et citoyenneté), Serge Bachellerie (sport) et Fabien Ghion (culture).



Dans la continuité, **Victor Jaffres** a été proposé comme maire délégué de Lagraulais. Sa nomination a été validée par 22 voix, avec 5 abstentions.

Indemnités et charte de l' élu

Le conseil a ensuite procédé à la lecture de la charte de l' élu local, remise à chaque conseiller.

Les indemnités de fonction ont été fixées pour la maire, pour les adjoints et pour les conseillers délégués.

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.



Débat sur les délégations au maire

Le point suivant concernait les délégations d'attributions du conseil municipal au maire. L'opposition, sans s'y opposer sur le principe, a émis des réserves sur leur étendue, suggérant de conserver certaines compétences au conseil, notamment en matière d'emprunts ou de marchés publics.

Barbara Neto a souligné la nécessité de réactivité, notamment face à l'évolution rapide des taux d'intérêt.

Elle a toutefois proposé au conseil de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu jeudi prochain.

Un poste de collaborateur de cabinet validé

Enfin, le conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps complet, afin d'assurer le suivi des dossiers du maire.

La séance a été levée en fin de matinée, avant de laisser place à un moment de convivialité autour d'un apéritif.